

## DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Article L 2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques

Votre demande doit impérativement être déposée **au minimum dix jours ouvrés**  
avant la date de début des travaux (*hors week-end et jours fériés*).

### DEMANDEUR :

**PERSONNE PHYSIQUE**

Mme  M. Prénom et NOM : .....

**ENTREPRISE**

RAISON SOCIALE : .....

Prénom et NOM du responsable du chantier : .....

N° SIRET <sup>(1)</sup>:

En l'absence de SIRET, aucun arrêté ne sera délivré.

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone :

Portable :

Courriel : .....

### **FORMALITE PREALABLE AUPRES DE LA DIRECTION URBANISME :**

Permis de construire  Permis de démolir  Déclaration préalable

N° de dossier <sup>(2)</sup> : **8 6 1 9 4**

(1) : délivré par l'INSEE

(2) : délivré par la Direction Urbanisme (mention obligatoire)

## **TRAVAUX :**

Nature des travaux : .....

Adresse exacte des travaux : .....

Période : du (jour/mois/année) \_\_/\_\_/\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_ inclus.<sup>(3)</sup>

Ces travaux seront réalisés pour le compte de M. ou Mme : .....

## **MODALITES D'OCCUPATION :**

- Installation des matériels et, le cas échéant, des matériaux suivants <sup>(4)</sup>
  - une palissade ou une clôture de chantier (surface en m<sup>2</sup>) : .....
  - un échafaudage  suspendu  roulant  au sol  
mètres linéaires au sol : .....
  - une benne ou un conteneur (surface en m<sup>2</sup>) : .....
  - une grue à tour <sup>(5)</sup>
  - un autre moyen de levage à préciser (surface en m<sup>2</sup>) : .....
  - une nacelle (surface en m<sup>2</sup>) : .....
  - autre (préciser en indiquant les dimensions et les surfaces) : .....
- Stationnement d'un véhicule atelier (3.5 tonnes maximum à l'intérieur des boulevards).
- Stationnement d'un camion nacelle

Horaires (le cas échéant) : .....

**PIECES JOINTES** (facultatif) :  Plan  Photographie

**Je demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur, qui s'engage à payer les droits de voirie qui lui seront facturés.**

Fait à : .....

Le : .....

Prénom, NOM : .....

Signature :

Toutes informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Ville de Poitiers pour l'accomplissement de ses missions d'instruction et de suivi des demandes d'occupation temporaire du Domaine public, en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Hôtel de Ville – Direction Tranquillité publique – CS10569 – 86021 POITIERS Cedex.

<sup>(3)</sup> En cas de prolongation des travaux, une nouvelle demande devra être déposée au centre d'activité Domaine public. Le délai pour déposer cette demande figurera sur la décision vous autorisant à occuper le domaine public (c'est-à-dire l'arrêté municipal). Si les travaux sont achevés plus tôt que prévu, vous devrez également prévenir le centre d'activité Domaine public par écrit, au plus tard le jour d'achèvement de l'occupation. A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base.

<sup>(4)</sup> Tous les matériels et matériaux qui seront déposés sur le domaine public doivent être mentionnés.

<sup>(5)</sup> Dans ce cas, vous devez aussi compléter le formulaire « Demande d'autorisation d'installation de grues à tour » disponible auprès de la Direction Risques-Accessibilité.